

Dossier de presse : L'éducation prioritaire

« 102 REP+ préfigurateurs, aujourd'hui.

1 082 réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+) à la rentrée 2015.

La nouvelle éducation prioritaire se dessine.

Mes ambitions sont fortes.

La nouvelle éducation prioritaire, c'est plus de moyens humains et financiers au service de la réussite de tous les élèves, une pédagogie repensée, une école plus accueillante pour les parents.

La nouvelle éducation prioritaire, c'est une nouvelle carte des réseaux pour que ce soient les territoires qui en ont le plus besoin qui bénéficient de cette mobilisation exceptionnelle.

La nouvelle éducation prioritaire, c'est plus de justice sociale.

Il n'y pas de fatalité à ce que l'école française soit la plus inégalitaire d'Europe. Je mettrai toute mon énergie à apporter des réponses aux élèves les plus fragiles. Car ce sont eux qui ont le plus besoin de l'école de la République.

Plus équitable, l'école sera aussi plus performante. Et plus conforme à l'idéal républicain. »

Najat Vallaud-Belkacem

Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Alors que les inégalités et le déterminisme social continuent à marquer notre école au fer rouge, l'éducation prioritaire n'avait pas connu de refonte globale depuis les lois Savary de 1984. Pour réduire ces inégalités criantes, Najat Vallaud-Belkacem a engagé une réforme de grande ampleur de l'éducation prioritaire. Davantage connectée à la réalité sociale, basée sur des critères objectifs, transparents et reconnus de tous, la nouvelle éducation prioritaire offrira un accompagnement pédagogique renforcé aux élèves et valorisera l'engagement des enseignants.

Dans l'académie de Caen

Pour l'académie de Caen, cette nouvelle politique en faveur des élèves en difficulté se traduit par 12 REP et 3 REP+ dont le réseau du collège Louise Michel à Alençon qui expérimente depuis la rentrée les nouvelles modalités de travail des réseaux REP+.

Le Recteur de l'académie de Caen va très prochainement arrêter la nouvelle répartition du réseau de l'éducation prioritaire en tenant compte bien entendu des critères nationaux qui sont :

- Le taux de boursiers
- Le pourcentage d'élèves issus des catégories sociales les plus défavorisées
- Le pourcentage d'élèves issus de ZUS (Zone urbaine sensible)
- Le pourcentage d'élèves en retard à l'entrée en 6^e.

Qu'est-ce qu'un réseau ?

Un réseau d'éducation prioritaire correspond à un collège associé aux écoles de son secteur de recrutement qui présentent les caractéristiques sociales et scolaires comparables.

Après une étude approfondie qui s'appuie sur les critères nationaux, il s'avère que certains réseaux actuels ne répondent plus aux critères pré-cités car ils ont réussi à faire évoluer leurs résultats et bénéficient d'une plus grande mixité dans leurs établissements. En revanche, d'autres secteurs nécessitent une attention particulière, notamment les secteurs ruraux. Les difficultés sociales et scolaires, quoique plus discrètes, n'en constituent pas moins une réalité dans les territoires enclavés de l'académie.

La refondation de l'éducation prioritaire affirme qu'un établissement n'est pas en zone prioritaire « à vie », ce qui à terme peut constituer un élément de stigmatisation du territoire et de ses habitants. La carte de l'éducation prioritaire sera donc revue tous les 4 ans au regard des résultats des élèves et de l'évolution sociale du territoire. Cette nouvelle méthode doit favoriser le dialogue avec les collectivités territoriales sur l'évolution de la sectorisation des établissements pour privilégier la mixité sociale, gage de réussite pour tous les élèves.

L'impact pédagogique

L'éducation prioritaire, ce n'est pas uniquement des moyens supplémentaires, qui sont certes importants, mais c'est également la volonté de toute l'équipe éducative et pédagogique d'innover au cœur de la classe. Cette dynamique pédagogique est essentielle dans notre académie, dans les territoires péri-urbains tout comme dans les territoires ruraux. Le réseau de l'éducation prioritaire est un laboratoire pédagogique dont l'intérêt dépasse les premiers intéressés. On y réfléchit à l'évaluation sans notes, à l'évaluation diagnostique ; on expérimente des pratiques d'enseignement décrochées, des dispositifs de suivi des parcours des élèves ; on veut rapprocher les équipes des parents dans une dynamique de co-éducation. C'est l'ensemble de l'académie qui doit ainsi profiter de l'expérience acquise auprès des plus fragiles.

Les + des REP +

Les REP+ qui concentrent la plus grande difficulté scolaire bénéficient de mesures spécifiques dont la plus emblématique est la pondération du temps d'enseignement qui dégage du temps propice au travail en équipe, en inter-degrés, à des projets transversaux et au suivi des élèves. Les enseignants des REP+ verront le doublement de l'indemnité qui veut compenser la difficulté du métier. Ces réseaux bénéficieront également d'un plus grand nombre de personnels sociaux et de santé.

Les mesures clés REP et REP + déclinées dans les académies

Axe 1 Des élèves accompagnés dans leurs apprentissages et dans la construction de leur parcours scolaire

Mesure 1 : La scolarisation des moins de 3 ans dans chaque réseau

La scolarisation des enfants avant trois ans a été identifiée comme un puissant levier pour la réussite des élèves, notamment de ceux issus des milieux les moins favorisés.

Mesure 2 : « Plus de maîtres que de classes » dans chaque école

L'affectation dans une école d'un maître supplémentaire favorise le travail collectif des enseignants et contribue à bien identifier les besoins des élèves et à accompagner leurs apprentissages par des pédagogies différenciées.

Mesure 3 : Un accompagnement continu jusqu'à 16 h 30 pour les élèves de sixième

Les élèves de sixième bénéficieront d'aide aux devoirs, d'un soutien méthodologique ou d'un tutorat pendant les temps laissés libres entre les heures de cours en étant accueillis dans l'établissement jusqu'à 16h30.

Mesure 4 : L'extension du dispositif D'Col dans tous les collèges de l'éducation prioritaire

Depuis la rentrée 2013, D'Col propose aux élèves de 6e en difficulté un dispositif numérique innovant d'aide individualisée, de soutien et d'accompagnement en français, en mathématiques et en anglais. Un enseignant référent prend en charge et encadre les élèves deux heures par semaine autour d'activités pédagogiques numériques.

Mesure 5 : Développer l'ambition et la curiosité des élèves pour les aider à construire leur parcours

Plusieurs dispositifs permettront d'accroître l'ambition scolaire des élèves de l'éducation prioritaire.

Mesure 6 : Le développement d'internats de proximité pour les collégiens

Les jeunes issus de milieux modestes peuvent avoir besoin de conditions d'hébergement et d'études adaptées pour réussir. Le développement d'internats de proximité, prévu par les investissements d'avenir, doit répondre à ce besoin.

Axe 2 des équipes éducatives formées, stables et soutenues

Mesure 7 : Du temps pour travailler ensemble

Du temps sera dédié à la formation, au travail en équipe et au suivi des élèves dans les réseaux les plus difficiles :

- au collège : une heure et demie par semaine
- en primaire : 9 jours par an

Mesure 8 : Un grand plan de formation continue et d'accompagnement pour l'éducation prioritaire

- Trois jours de formation annuels garantis dans les réseaux les plus difficiles
- Des experts de terrain pour accompagner les équipes
- Un tutorat pour les nouveaux enseignants

Mesure 9 : Des incitations fortes pour stabiliser les équipes

- Une rémunération plus attractive grâce à des indemnités revalorisées significativement :
- Un parcours en éducation prioritaire qui sera valorisé dans la carrière
- Des affectations ciblées en fonction des besoins locaux et du projet éducatif

Axe 3 Un cadre propice aux apprentissages

Mesure 10 : Des projets de réseau pérennes construits sur la base des meilleures pratiques

Un référentiel élaboré à l'issue des assises ayant rassemblé l'ensemble des acteurs de l'éducation prioritaire servira de base pour construire des projets de réseaux et faire évoluer les pratiques pédagogiques. Les moyens alloués sur cette base seront garantis pour une durée de 4 ans.

Mesure 11 : Un fonds académique pour financer des actions pédagogiques et l'animation des réseaux

Les équipes pédagogiques locales bénéficieront de moyens leur permettant d'engager des actions innovantes au service des élèves.

Mesure 12 : Un accueil des parents, chaque matin, pour mieux les associer à la vie de l'école

Plus encore qu'ailleurs, l'école de la République doit s'ouvrir aux parents d'élèves : plusieurs dispositifs leur permettant de suivre les apprentissages de leurs enfants seront développés.

Mesure 13 : 500 assistants de prévention et de sécurité supplémentaires pour améliorer le climat scolaire

Les assistants de prévention et de sécurité, mis en place dès la rentrée 2012, ont fait leurs preuves sur le terrain et contribuent à rendre le climat scolaire plus serein. Ils sont formés et participent pleinement à l'équipe de l'établissement.

Mesure 14 : Un infirmier scolaire supplémentaire dédié aux écoles et un assistant social, dans les réseaux les plus difficiles

Aujourd'hui essentiellement présent(e)s au collège, les infirmier(e)s scolaires ont un rôle essentiel à jouer dans la prévention des risques de santé dès l'école primaire. Les personnels sociaux contribuent, pour leur part, à un meilleur suivi des élèves tout au long de leur scolarité.